ACQ. 46.194
LABÉDOYÈRE

Nº. LVIII.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Dimanche 15 Novembre 1789.

CURÉ ARISTOCRATE qui refuse de bénir un Drapeau National.

Extrême disette de vivres & d'argent à Genève. Nouveaux troubles dont cette Ville est menacée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 14 Novembre.

PLAN d'une Caisse Nationale, proposé par M. Necker. — Rachat de la Gabelle, proposé

par la Province d'Anjou. — Trois Séances par semaine, le soir. — Demande d'une amnistie en faveur des coupables du meurtre du sieur Chatelle, &c. &c.

Quelques Membres de l'Assemblée ont voulu remettre à la discussion, la question concernant la conservation des biens du Clergé. Ils demandoient, qu'en ajoutant au Décret d'hier, il fût ordonné que les Supérieurs des. Maisons Religieuses, &c. comprendroient les Bibliothéques dans leurs déclarations. Mais il a été observé à ces Membres que leur proposition étoit un hors-d'œuvre, vu que les Bibliothéques étoient un objet purement mobilier, & par conséquent compris dans le Décret d'hier. Donc qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer. — On est venu ensuite à l'ordre du jour; & M. le Brun, Membre du Comité des Finances, a fait le rapport à l'Assemblée des offres patriotiques de la Province d'Anjou, concernant le rachat de la Gabelle. Ces propositions sont de payer par abonnement & augmentation sur les impositions directes, une somme équivalente à la consommation ordinaire du sel dans la province, à raison de 60 liv. le minot. Le Comité des Finances est d'avis d'accepter ces propositions & desireroit que toutes les autres Provinces de grandes & petites Gabelles en fissent de semblables, chacune à leur égard & proportionnellement au reste. On approchera les barrieres des Provinces qui préfé-

reroient l'ancien régime, & vraisemblablement cet appareil fiscal leur inspirera d'autres idées plus sages. La discussion sur cet objet étoit entamée, & plusieurs Membres avoient déja parlés, lorsqu'elle a été interrompue par l'arrivée de M. Necker, qui est entré au bruit des battemens de mains, tant de l'Assemblée que des galleries. Il a commencé la lecture d'un Mémoire, qu'il a fait ensuite continuer par un de MM. les Secrétaires. La lecture de ce Mémoire ayant été assez rapide, il n'a pas été possible d'en faire une analyse bien exacte : voici cependant un résumé de ce qu'il contient.

Il nous faut encore 90 millions pour nous mettre au pair des dépenses fixes de 1790; & 80 millions pour nous acquitter envers la Caisse d'Escompte. — M. Necker propose de remédier au mal par le moyen de l'établissement d'une Banque Nationale. Il veut fondre la Caisse d'Escompte dans cette Banque, qui sera formée par des Actionnaires avec privilége exclusif pour dix, quinze ou vingt ans. Il y aura douze mille cinq cents Actions nouvelles, jointes aux actions actuelles de la Caisse d'Escompte. Il n'y aura jamais de Billets en circulation pour plus de 240 millions; & il sera nommé six Commissaires par l'Assemblée pour veiller à ce qu'il ne soit fait aucune fraude à cette disposition, & autres constitutives de l'établissement. La Compagnie aura un fonds de 150 millions, qui formera la premiere sûreté du Public; & l'Assemblée donnera un Décret de garantie Na-

tionale à l'Etabliſſement.—Les actions ſeront de 3750 liv. — M. Necker a dit formellement qu'il eſpéroit qu'on diſcuteroit ſon projet, & que l'Aſſemblée croiroit vraiſemblablement ne devoir donner, dans une affaire d'auſſi haute importance pour l'état, que très-peu à la confiance & beaucoup aux lumieres des Repréſentans de la Nation. La queſtion, *y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas, outre les Séances ordinaires, trois Séances du ſoir par ſemaine?* s'eſt élevée. Grands débats pour & contre. On eſt allé aux voix pas aſſis & levés. — Doute. — On a renouvellé l'épreuve. — Doute. — On eſt venu à l'appel nominal, & il a été décidé à la pluralité de 336 voix contre 325, que les trois Séances du ſoir auroient lieu. Cette déciſion a coûté deux heures de temps. — Adreſſe de M. de Schoneu, Major du quatrieme Régiment, d'Etat Major à S.-Denys, par laquelle il ſollicite une amniſtie en faveur des coupables du meurtre du ſieur Châtelle.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Le Public eſt averti que le Département de Police ſe tranſportera, lundi 16 de ce mois, à l'Hôtel de la Mairie, rue Neuve-des-Capucins, & que c'eſt là ſeulement qu'il faudra s'adreſſer pour les affaires de ce Département.

Le Public eſt prévenu que les Bureaux de MM. les Payeurs de Rentes ſeront transférés au Palais-Cardinal, au Couvent des Grands-Auguſtins, lundi prochain 16 du courant.

DISTRICTS.

L'Assemblée du District des Mathurins, considérant l'utilité que présente l'établissement du Bureau de Correspondance générale entre tous les Districts ; que l'un des avantages précieux de cette correspondance consistera dans la communication respective de tous les Arrêtés des soixante Districts, & que, de cette communication, résultera nécessairement la connoissance certaine des vœux de tous les Citoyens de la Commune sur tous les objets qui l'intéressent essentiellement ; que la pluralité d'opinions ayant toujours déterminé & fixé, d'une maniere invariable, les décisions de tous corps politiques & autres, les vœux des Citoyens ne peuvent être connus, pour former une Loi générale, qu'autant qu'ils auront été portés & réunis à un centre commun, & qu'on aura vérifié s'il y a unanimité ou pluralité d'opinions pour l'affirmative ou la négative des questions qui auront fait l'objet des délibérations prises dans les différens Districts, que le Bureau de Correspondance offre à tous les Districts. Ce centre commun, désiré si long-temps, a arrêté que toutes les fois qu'il s'agira de prendre une délibération concernant l'intérêt général de la Commune, elle en communiquera par ses Députés au Bureau de Correspondance générale, à l'effet, par les Députés des cinquante-neuf autres Districts, d'en prendre copie, & de la faire parvenir, dans vingt-

quatre heures, dans chacun desdits Districts; pour avoir leur vœu sur l'objet de la délibération, l'Assemblée se référant au surplus aux pouvoirs donnés par elle à ses Députés. — A arrêté, en outre, qu'ils ne pourront prendre part à aucune délibération du Bureau de Correspondance générale, de quelque nature qu'elle soit, ce Bureau étant établi, non pour délibérer, mais pour servir de centre commun à tous les Districts, à l'effet de connoître leurs vœux, fixer la pluralité d'opinions d'après les extraits des Délibérations, & rapporter le tout à la Commune chargée spécialement de la promulgation des Loix générales, formées par les vœux de tous les Citoyens.

Le District des Cordeliers a arrêté que les quatre Compagnies non soldées de son Bataillon, n'auroient qu'un seul & même Corps-de-Garde.

Le District des Carmes Déchaussés, vivement affecté de voir que les différens Arrêtés relatifs à la sûreté & au bon ordre de la Capitale, & qui, pour la plupart, ont l'adhésion de la majorité des Districts, éprouvent cette alternative bizarre ou de n'être point exécutés, ou de l'être d'une maniere qui n'est pas uniforme, demande, 1°. que les Districts soient d'accord à exiger un *laissez-passer* à toutes les Barrieres, ou qu'ils n'en exigent pas; 2°. que tous les Citoyens répondent au *qui vive* des Factionnaires, & soient tenus, après

la retraite, de passer dans le côté de rue opposé à la sentinelle; 3°. que tous les Citoyens soient invités à reprendre la cocarde patriotique; 4°. qu'il soit tenu la main à ce que les gens de livrée ne portent ni la houpe, ni la cocarde de la Garde Nationale; 5°. enfin que le présent Arrêté soit communiqué aux cinquante-neuf autres Districts, à l'effet d'avoir son plein & entier effet.

Signés, MM. l'Abbé DE COURBON, *Président*; MONOT, *Secrétaire*.

VARIÉTÉS.

Extrait d'une Lettre de Genève, du 9 Novembre.

« Nous sommes, à Genève, dans une » disette extrême d'argent; le commerce est » à l'agonie, les denrées à un prix excessif: » on appréhende, avec raison, une famine » cet hiver. La moitié des ouvriers, tenant » à la Manufacture de l'Horlogerie, est depuis long-temps sans ouvrage. Plusieurs » entrepreneurs & Marchands Bijoutiers & » Horlogers ont fermé leurs Atteliers & » leurs Magasins. Si la cause de ce mal ne » cesse pas bientôt, Genève, cette ville jadis » si florissante, périra inévitablement. Notre » Ville fourmille d'Etrangers François, de tout » ordre & condition. M. de Botteville est » à la B......., chez M. T......, où il distille » le *nec plus ultrà* de l'Aristocratie.

» *P. S.* Il s'éleve depuis quelque temps

» beaucoup de murmures dans notre Bourgeoisie sur divers points de notre Constitution : on craint fort que de nouvelles dissensions n'en soient la suite.

Le Curé de Mervans, en Bresse, a refusé de bénir le Drapeau de ce Bourg, le qualifiant d'étendard de la révolte. Les Citoyens ont chargé à Paris M. Bulliot, leur Commandant, d'y poursuivre la punition du Curé.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les Souscripteurs pour ce Journal, dont l'abonnement expire le 15 de ce mois, sont priés de le renouveller.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez MM. Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.